

Bons vacances

La Ville d'Annemasse aide financièrement les familles pour faciliter le départ des jeunes de 6 à 17 ans en camps ou séjours de vacances durant l'été. Cette aide permet aux enfants et aux jeunes de bénéficier de temps de loisirs et de partir en vacances.

Les conditions d'attribution

- › Habiter la commune d'Annemasse ;
- › Être âgé, au premier jour du séjour, de 6 ans à 17 ans révolus ;
- › Partir en séjour avec hébergement de plus de 5 jours, pendant l'été ;
- › Partir en camps ou en centres de vacances en France ou à l'étranger avec des organismes partenaires de La Ville.

La liste des partenaires



Le montant de l'aide attribuée

L'aide peut s'étendre jusqu'à 21 jours maximum.

Les séjours peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger.

	6/12 ans	13/17 ans
Organisme de vacances	9.20€ par jour	10.80€ par jour
MJC		
Centre de la Bergue	7.70€ par jour	

La procédure pour obtenir les bons vacances

Les bons vacances sont délivrés aux familles avant l'été, en se présentant au service Éducation muni :

- › D'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (facture téléphone fixe,électricité, gaz, eau ou quittance de loyer issue d'un organisme HLM, d'une régie ou d'une agence immobilière) ;
- › D'une confirmation d'inscription de l'organisme de vacances ;
- › Du livret de famille.

HORAIRE :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h